

## Note Circulaire sur les compétitions U13 Saison 2024 2025 Validé Conseil de Ligue du 05/04/ 2025

**Vu l'article 3 des règlements généraux saison 2024-2025 de la FFF ;**  
**Vu le préambule du règlement général des compétitions de la saison 2024-2025 de la LGF ;**  
**Vu l'article 2 du règlement du Critérium U13 de la saison 2024-2025 de la LGF ;**  
**Vu le nombre de rencontres disputées à ce jour dans la seconde phase du Critérium U13 ;**

**Considérant** la nécessité de garantir un nombre minimum de matchs pour la catégorie U13 ;

**Considérant** le caractère réglementaire et l'engagement obligatoire des clubs dans cette catégorie ;

**Considérant** l'impossibilité, au regard du calendrier actuel, de mener à terme la seconde phase du Critérium U13 selon le format initialement prévu avant le 30 juin 2025 ;

Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité la modification réglementaire suivante :

Les articles 6 et 7 du règlement du Critérium U13 sont amendés comme suit :

- La seconde phase 2024-2025, initialement prévue en matchs aller-retour, ne pourra être menée à son terme.
- Cette phase prendra fin dès lors que les équipes auront disputé au minimum **les deux tiers** de leurs rencontres. En outre la "phase finale" du critérium U13 sera supprimée.

Afin de garantir la réussite de ce dispositif, **tous les matchs en retard devront être reprogrammés** pour assurer un nombre équivalent de journées jouées pour l'ensemble des équipes d'une même poule et **avant le 08 juin 2025**.



La Secrétaire Générale



Claudia  
CHAUDRIN- RABOTEUR